FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR - LIGUE DU CENTRE - COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOIRET COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR LE CDTL

0. GÉNÉRALITÉS

0.1 Objectifs

- Le Comité Départemental de Tir du Loiret (CDTL) organise, en dehors des championnats officiels, des compétitions destinées à préparer les tireurs du département aux championnats, ainsi qu'à encourager la pratique du Tir.
 - Ce présent règlement ne concerne pas les Championnats Officiels.

0.2 Règlement général

- La participation à ces compétitions n'est pas obligatoire.
- Les compétitions suivent les règlements en vigueur de la Fédération Française de TIR, à savoir :
 - tout tireur doit être en possession de sa licence sportive en cours de validité,
 - la licence doit comporter un visa médical,
 - les parents des mineurs doivent autoriser leurs enfants à tirer,
 - le matériel et les vêtements doivent être conformes aux règlements en vigueur,
 - les installations doivent être conformes aux règlements en vigueur,
 - les équipes sont inscrites avant le tir du premier,
 - un tireur ne peut tirer plusieurs fois un même match dans la même discipline.
 - un tireur ne peut faire partie que d'une seule équipe par discipline et par compétition.
 - la composition des équipes pourra être changée à chaque compétition.
 - les tireurs en situation particulière doivent le signaler.
- Différences avec un championnat FFTIR :
 - Ne s'agissant pas de championnats, aucune dérogation n'est autorisée.
 - Pour chaque discipline, un classement général est effectué à l'issue des critériums :
 - sur les deux meilleurs résultats pour 2 ou 3 critériums,
 - et sur les trois meilleurs résultats pour 4 ou 5 critériums.
 - -Attention, dans les disciplines pour lesquelles un seul critérium est organisé, ne seront classés en critérium que ceux qui auront tiré ce critérium et le championnat du Loiret de la discipline.
- Toute autre différence est décrite dans le règlement de chaque compétition.
- Les dates, lieux, tarifs des engagements sont fixés par le Comité Directeur (C.D.) du CDTL,en fonction des disponibilités des sociétés pouvant accueillir les compétitions. Elles sont proposées et validées lors de l'Assemblée Générale (A.G.) débutant la saison de Tir.
- Le comptage des points s'effectuera en fonction des possibilités : auto-contrôle par les tireurs, contrôle par les arbitres ou machine. La méthode sera la même pendant toute la durée d'une compétition. Le tireur doit suivre la méthode utilisée, et signer sa feuille de match. Le non respect de ces règles entraîne l'invalidation de son match.
- -Les récompenses sont fixées par le C.D.
- Toute modification du présent règlement ne pourra être faite que sur proposition du C.D. du CDTL, et présentée en Assemblée Générale.

Sommaire

0. GENERALITES	′
1. CRITÉRIUMS 10 MÈTRES	
2. COUPE DES JEUNES ET DES DAMES	
3. COUPE DU COMITÉ	
4. CRITÉRIUMS ECOLE DE TIR	
5. CRITÉRIUMS 25 MÈTRES	
6. CRITÉRIUMS 50 MÈTRES	
7. CRITÉRIUMS ARMES ANCIENNES	

1. CRITÉRIUMS 10 MÈTRES

1.1 Objectif

- Préparer les tireurs aux championnats 10 mètres.

1.2 Disciplines individuelles

- Pistolet 10 mètres.
- Carabine 10 mètres.

1.3 Catégories individuelles

Les tireurs sont regroupés en 5 catégories départementales suivantes :

Catégories FFTIR	Nombre de coups	Catégories CDTL
MG,MF, CF	40	Jeunes
CG	60	Cadets
Toutes les Dames, JF	40	Dames
Tous les Seniors, JG	60	Promotion
Tous les Seniors, JG	60	Honneur
Tous les Seniors, JG	60	Excellence

1.4 Règlement particulier individuel

- Les catégories Promotion, Honneur, Excellence sont différenciées par des points d'accès fixés par le C.D. du CDTL. L'année suivante, les tireurs seront classés dans les catégories correspondant à leurs moyennes.
- Pour les catégories FFTIR S1, S2, S3, JG, les nouveaux tireurs, ou n'ayant pas tiré la saison précédente, ne sont pas classés pendant leurs deux premiers critériums. Ils intègrent ensuite la catégorie CDTL correspondant à leur moyenne. La nouvelle catégorie sera indiquée lors du résultat général.
- Tout surclassement individuel n'est pas autorisé.

1.5 Classement individuel

- Les tireurs ayant fait le même total seront classés à la même place.

1.6 Classement général individuel

- Pour être classé, un tireur doit avoir participé au nombre minimum de critériums défini dans le règlement général.
- Le classement s'effectue à partir de la moyenne des meilleurs tirs.
- En cas d'égalité, le meilleur des tirs départagera les tireurs, et ainsi de suite. Si les tireurs sont encore à égalité, ils seront classés à la même place.

1.7 Catégories des équipes

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie	
Jeunes	MF, MG, CF	
Cadets	CG	
Dames	Dames, JF, CF, MF	
Promotion	Promotion uniquement	
Honneur	Au moins un Honneur, Promotion	
Excellence	Au moins un Excellence, et tout tireur	

1.8 Règlement particulier des équipes

- Une société peut engager une ou plusieurs équipes de 3 ou 4 tireurs,
- Pour chaque équipe, seuls les 3 meilleurs résultats seront pris en compte.
- -La composition des équipes pourra être changée à chaque compétition.

1.9 Classement des équipes

- Identique aux classement individuel.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR - LIGUE DU CENTRE - COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOIRET COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR LE CDTL

2. COUPE DES JEUNES ET DES DAMES

2.1 Objectif

- Cette coupe est destinée à promouvoir le tir auprès des jeunes et des dames.

2.2 Disciplines individuelles

- Pistolet 10 mètres,
- Carabine 10 mètres.

2.3 Catégories individuelles

Elle se tire avec les catégories FFTIR.

Catégories FFTIR	Nombre de coups
MF, MG, CG, CF, JF, JG	40
Toutes les Dames	40

2.4 Règlement particulier individuel

- Pour pouvoir participer à cette coupe, il ne faut pas être qualifié au Championnat de France dans la discipline. Cette coupe a lieu en même temps que le Championnat de France, à chaque fois que le calendrier le permettra.

2.5 Classement individuel

- Le classement s'effectue suivant le règlement FFTIR.

2.6 Classement général individuel

- Sans objet.

2.7 Catégories des équipes

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie
Minimes	MF, MG
Cadets	MG, MF, CG, CF
Juniors	MG, MF, CG, CF, JG, JF
Dames	Dames, JF, CF, MF

2.8 Règlement particulier des équipes

- Une société peut engager une ou plusieurs équipes de 3 ou 4 tireurs,
- Pour chaque équipe, seuls les 3 meilleurs résultats seront pris en compte.

2.9 Classement des équipes

- Identique aux classement individuel.

2.10 Classement général des équipes

- Sans objet.

3. COUPE DU COMITÉ

3.1 Objectif

- Cette coupe permet de récompenser la société la plus homogène pour les tireurs à 10 mètres, représentée par une équipe.

3.2 Disciplines individuelles

- Voir le tableau ci-dessous.

3.3 Catégories individuelles

- Voir le tableau ci-dessous.

3.4 Règlement particulier individuel

- Sans objet.

3.5 Classement individuel

- Il n'y a pas de classement individuel.

3.6 Classement général individuel

- Sans objet.

3.7 Catégories des Equipes

- Une équipe se compose de 4 tireurs :

Disciplines	Catégories CDTL	Nombre de coups
Carabine 10 mètres	Excellence ou Honneur ou Promotion	60
Carabine 10 mètres	Promotion, jeunes	40
Pistolet 10 mètres	Excellence ou Honneur ou Promotion	60
Pistolet 10 mètres	Promotion, jeunes	40

3.8 Règlement particulier des équipes

- Plusieurs équipes pourront être engagées par la même société, mais dans la limite des places disponibles, et seule la meilleure équipe sera classée et pourra être récompensée.

3.9 Classement des équipes

- En cas d'égalité, l'équipe la plus jeune sera la première.

3.10 Classement général des équipes

- Sans objet.

4. CRITÉRIUMS ECOLE DE TIR

4.1 Objectif

- Préparer les tireurs aux championnats 10 mètres.

4.2 Disciplines individuelles

- Pistolet 10 mètres.
- Carabine 10 mètres.

4.3 Catégories individuelles

- Les catégories sont les mêmes que celles de la FFTIR.

4.4 Règlement particulier individuel

- Tout surclassement est interdit.

4.5 Classement individuel

- Les tireurs ayant fait le même total seront classés à la même place.

4.6 Classement général individuel

- Pour être classé, un tireur doit avoir participé au nombre minimum de critériums défini dans le règlement général.
- Le classement s'effectue à partir de la moyenne des trois meilleurs tirs.
- En cas d'égalité, le meilleur des tirs départagera les tireurs, et ainsi de suite. Si les tireurs sont encore à égalité, ils seront classés à la même place.

4.7 Catégories des équipes

- Une équipe est composée de 3 ou 4 tireurs de la même société.

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie
Poussins	PF, PG
Benjamins	BF, BG
Minimes	MF, MG

⁻ Il n'y a pas de surclassement possible.

4.8 Règlement particulier des équipes

- Les équipes peuvent être mixtes.

4.9 Classement des équipes

- Un seul classement par catégorie.

4.10 Classement général des équipes

- Idem Critériums 10 mètres

5. CRITÉRIUMS 25 MÈTRES

5.1 Objectif

Préparer les tireurs aux championnats.

5.2 Disciplines individuelles

Disciplines 25 mètres
Pistolet Standard
Pistolet 25m
Pistolet Percussion centrale
Pistolet Vitesse Olympique

5.3 Catégories individuelles

Disciplines	Catégories CDTL	Catégories FFTIR
Pistolet Standard,	Excellence,Honneur Dames,Jeunes	Catégories Autorisées
Pistolet 25m	Excellence, Honneur	
Pistolet PC	Excellence, Honneur.	
Pistolet Vitesse Olympique	Honneur (une seule catégorie)	Catégories Autorisées

5.4 Règlement particulier individuel

- Le championnat départemental compte dans le classement général.
- Tout autre surclassement individuel n'est pas autorisé.
- Les nouveaux tireurs, ou n'ayant pas tiré la saison précédente, sont pré-classés lors de leurs deux premiers critériums. Ils intègrent ensuite la catégorie CDTL correspondant à leur moyenne.
- Les catégories Promotion, Honneur, Excellence sont différenciées par des points d'accès fixés par le C.D. du CDTL, et présentés lors de l'A.G. L'année suivante, les tireurs seront classés dans les catégories correspondants à leurs moyennes.

5.5 Classement individuel

- Idem Critériums 10 mètres.

5.6 Classement général individuel

- Idem Critériums 10 mètres.

5.7 Catégories des équipes

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie	
Excellence	Au moins un Excellence, et tout autre tireur	
Honneur	Au moins un Honneur, Promotion	

⁻ Il n'y a pas d'équipe en Vitesse Olympique.

5.8 Règlement particulier des équipes

- Idem Critériums 10 mètres.

5.9 Classement des équipes

- Idem Critériums 10 mètres.

5.10 Classement général des équipes

- Idem Critériums 10 mètres.

6. CRITÉRIUMS 50 MÈTRES

6.1 Objectif

Préparer les tireurs aux championnats.

6.2 Disciplines individuelles

Disciplines 50 mètres
Carabine 3x20
Carabine Match Anglais 60 balles
Pistolet Libre

6.3 Catégories individuelles

Discipline	Catégories CDTL	Catégories FFTIR
3x20	Dames et Séniors	Toutes autorisées
Match Anglais	Jeunes	MF, MG, CG, CF
(60 balles couché)	Dames	D1, D2, D3, JF
	Honneur	S1, S2, S3, JG
	Excellence	S1, S2, S3, JG
Pistolet Libre	Honneur	Toutes autorisées
	Excellence	Toutes autorisées

6.4 Règlement particulier individuel

- Le championnat départemental compte dans le classement général.
- Tout autre surclassement individuel n'est pas autorisé.
- Pour les catégories FFTIR S1, S2, S3, JG, les nouveaux tireurs, ou n'ayant pas tiré la saison précédente, sont pré-classés pendant leurs deux premiers critériums. Ils intègrent ensuite la catégorie CDTL correspondant à leur moyenne.
- Les catégories Promotion, Honneur, Excellence sont différenciées par des points d'accès fixés par le C.D. du CDTL. L'année suivante, les tireurs seront classés dans les catégories correspondants à leurs moyennes.

6.5 Classement individuel

- Idem Critériums 10 mètres

6.6 Classement général individuel

- Idem Critériums 10 mètres

6.7 Catégories des équipes

Une équipe de catégorie	Peut être composée de tireurs de catégorie
Jeunes	MF, MG, CF, CG
Dames	D1, D2, D3, JF, CF, MF
Excellence	Au moins un Excellence, et tout autre tireur
Honneur	Au moins un Honneur, Promotion

6.8 Règlement particulier des équipes

- Idem Critériums 10 mètres

6.9 Classement des équipes

- Idem Critériums 10 mètres

6.10 Classement général des équipes

- Idem Critériums 10 mètres

7. CRITÉRIUMS ARMES ANCIENNES

7.1 Objectif

Préparer les tireurs aux championnats.

7.2 Disciplines individuelles

-Toutes les disciplines ISSF(sauf plateau)

7.3 Catégories individuelles

- Idem Catégories FFTIR.

7.4 Règlement particulier individuel

- Le championnat départemental compte dans le classement général.
- Les Origines et Répliques sont mélangées sans distinction dans le même classement.
- L'utilisation des armes doit être conforme au règlement FFT.

7.5 Classement individuel

- Idem Critériums 10 mètres.

7.6 Classement général individuel

- Idem Critériums 10 mètres.

7.7 Catégories des équipes

- Peterlongo,
- -Boutet.
- -Gustav Adolph
- -Pforzheim.

7.8 Règlement particulier des équipes

- Idem Critériums 10 mètres.

7.9 Classement des équipes

- Idem Critériums 10 mètres.

7.10 Classement général des équipes

- Idem Critériums 10 mètres.